

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



**1039<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 18 octobre 1961,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

**Point 48 de l'ordre du jour:**

*Question de l'avenir du Samoa-Occidental:  
rapport du Commissaire des Nations Unies  
au plébiscite pour le Samoa-Occidental et  
rapport y relatif du Conseil de tutelle  
Rapport de la Quatrième Commission . . . .* 511

**Point 9 de l'ordre du jour:**

*Discussion générale (fin)  
Discours de M. Collier (Sierra Leone) . . . .* 512  
*Intervention de la représentante d'Israël . .* 513  
*Intervention du représentant de l'Uruguay .* 517  
*Discours de M. Rossides (Chypre) . . . . .* 518

**Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).**

**POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Question de l'avenir du Samoa-Occidental: rapport du Commissaire des Nations Unies au plébiscite pour le Samoa-Occidental et rapport y relatif du Conseil de tutelle**

**RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION (A/4923)**

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Quatrième Commission.*

1. M. HOUAISS (Brésil) [Rapporteur de la Quatrième Commission]: C'est à l'occasion heureuse de l'indépendance imminente du Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental que nous devons de porter si tôt ce rapport de la Quatrième Commission devant l'Assemblée générale. Ainsi donc, avec l'avènement du premier Etat polynésien indépendant du XX<sup>e</sup> siècle, nous avons encore franchi une nouvelle étape et contribué à la réalisation des fins du régime international de tutelle, selon l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies.

2. Toutefois, comme la discussion se rapportant à l'avenir du Samoa-Occidental, ainsi que l'adoption du projet de résolution qui le concerne, n'a occupé que deux réunions de la Commission, le rapport [A/4923] est, on le verra, extrêmement bref. Il a d'ailleurs été adopté à l'unanimité par la Quatrième Commission.

3. Lors de la discussion, la Commission a eu l'avantage de bénéficier de l'aide précieuse du Premier Ministre du Samoa-Occidental, M. Fiame, ainsi que de celle du Commissaire des Nations Unies pour le plébiscite au Samoa-Occidental, M. Najmudine Rifai.

4. Les paragraphes 1 à 5 comprennent un court aperçu chronologique de la question, ainsi qu'une description des documents s'y rapportant. Les paragraphes 6 à 9 exposent la manière dont on en a disposé. Le projet de résolution, adopté à l'unanimité par la Commission, se trouve au paragraphe 10.

5. Soixante-quatre délégations ont exprimé par la suite le désir de figurer comme coauteurs de ce projet de résolution. Je veux y voir un heureux présage pour son adoption à l'unanimité en séance plénière et pour l'entrée dans la communauté internationale de la jeune nation du Samoa-Occidental.

6. Après ces quelques mots, je me permets de recommander le rapport à la bienveillance de l'Assemblée.

7. Le **PRESIDENT**: Puisque aucun orateur ne demande la parole et puisque la Quatrième Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution contenu dans le rapport [A/4923], puis-je considérer que l'Assemblée générale l'adopte également à l'unanimité?

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

8. Le **PRESIDENT**: Je me permets de présenter, au nom de tous, nos félicitations les plus sincères au peuple du Samoa-Occidental pour l'évolution de sa situation qui lui permet d'accéder très rapidement à la plénitude de la souveraineté et de l'indépendance. Ce faisant, il viendra certainement s'ajouter au nombre des nations libres et indépendantes et, je l'espère, à celui des nations qui, dans cette organisation, continuent à travailler pour la paix, l'harmonie et la concorde entre les nations. Je ne saurais oublier d'adresser également mes chaleureuses félicitations à l'Autorité administrante qui a su conduire le Samoa-Occidental au plein exercice des droits inhérents à tout peuple sur la voie de la liberté et de l'indépendance.

9. Nous allons passer dans quelques instants au deuxième point inscrit à notre ordre du jour; mais, auparavant, je tiens à rappeler que la Quatrième Commission reprendra immédiatement ses travaux.

10. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Je me permets de demander que le Premier Ministre du Samoa-Occidental, qui est membre de la délégation de la Nouvelle-Zélande, soit autorisé à prendre la parole.

11. Le **PRESIDENT**: Je suis très heureux de donner la parole à un membre de la délégation de la Nouvelle-Zélande.

12. M. FIAME (Nouvelle-Zélande) [Premier Ministre du Samoa-Occidental] (traduit de l'anglais<sup>1/</sup>): Je suis vraiment très heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cette haute assemblée, l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis très reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes, spécialement au Conseil de tutelle, de l'œuvre extrêmement utile qu'ils ont faite pour mon pays. Ma gratitude va en particulier à la Quatrième Commission et, maintenant, à l'Assemblée générale, pour l'adoption de la résolution [1626 (XVI)] sur la

<sup>1/</sup> M. Fiame parle en samoan. La version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation.

levée de la tutelle. Grâce à cette mesure, le Samoa peut maintenant devenir un Etat indépendant.

13. La Bible compare un désir comblé à un arbre de vie (Proverbes, chap. 13, v. 12). La circonstance présente est d'une importance capitale et constitue un motif de joie pour mon pays, la "perle du Pacifique". Le gouvernement de mon pays, je puis me permettre de le dire, met et mettra toujours sa confiance en Dieu. Oui, que ce soit en Dieu que le Samoa puise sa force.

14. Encouragé par l'appui de cette assemblée, mon pays s'emploiera à justifier la confiance qu'elle nous témoigne. Nous ne travaillerons pas seulement pour nous-mêmes, mais nous nous efforcerons de contribuer au bien-être de toutes les populations de la région du Pacifique sud. Nous collaborerons en toute amitié avec la Nouvelle-Zélande, et cette amitié repose sur des bases solides. L'Etat indépendant du Samoa-Occidental ne demandera pas à être admis immédiatement à l'Organisation des Nations Unies, mais, en devenant membre de certaines des institutions des Nations Unies, il espère rester associé à l'Organisation. Quand notre population et nos richesses auront augmenté, alors nous pourrions siéger à l'Assemblée. Nos principes sont les mêmes que ceux que défendent les Nations Unies, ceux-là qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies.

15. Je rentre dans mon pays, comme nous dirions au Samoa, ayant fait bonne pêche. Je rapporte le bien le plus précieux qu'un peuple puisse désirer: la promesse de l'indépendance, obtenue non dans l'amertume, mais dans l'amitié et la coopération. Je remercie l'Assemblée de la générosité dont elle a fait preuve à l'égard de mon pays et de mon peuple et de la considération qu'elle m'a témoignée à moi personnellement. Je tiens à exprimer à tous les membres de l'Assemblée et à l'Organisation elle-même les sentiments de gratitude de mon peuple.

16. Je tiens à remercier le Président des très aimables paroles qu'il nous a adressées.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (fin\*)

17. M. COLLIER (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: C'est la première fois que mon pays participe à la discussion générale à l'Assemblée générale. En cette circonstance, je voudrais, avec la permission du Président, remercier sincèrement, au nom du gouvernement et du peuple du Sierra Leone, tous ceux qui nous ont adressé des félicitations si chaleureuses et qui ont témoigné tant d'amitié à mon pays à l'occasion de notre admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été particulièrement heureux de constater, aussi bien dans les diverses commissions qu'en séance plénière de l'Assemblée générale, que, à un moment où il était si difficile de réaliser un accord général sur bien des questions, notre admission avait lieu dans une telle atmosphère de concorde et dans une telle unanimité. Aussi notre gratitude est-elle grande. Nous considérons donc comme notre premier devoir de réaffirmer que nous avons une foi profonde dans les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et que nous nous engageons à les soutenir sans réserve. C'est bien parce que nous croyons à ces principes et que nous nous sommes voués à la poursuite des grands idéaux reconnus par les nations fondatri-

ces de l'Organisation, que nous avons demandé à faire partie de l'Organisation mondiale dès notre accession à l'indépendance. Nous donnons ici l'assurance que nous nous emploierons par tous les moyens à contribuer, comme c'est notre devoir, à la défense de ces principes et de ces idéaux pour la réalisation desquels l'Organisation a été créée.

18. Ma délégation a pris place à l'Assemblée en un moment où les Nations Unies traversent une crise pénible. Nous sommes venus siéger ici à une époque où, dans le monde entier, les hommes paraissent décontenancés et dérouterés par les problèmes de notre temps, par ces graves problèmes de la paix et de la guerre dont dépendent la survie de l'homme sur notre planète et le sort de notre civilisation. Certes, la solution immédiate de la plupart de ces problèmes est dans les mains des grandes puissances mondiales, mais, étant donné que leur solution ultime sera déterminante pour la destinée de l'homme où qu'il soit, qu'il appartienne à une grande ou à une petite nation, nous, représentants des petites nations, nous ne pouvons pas — nous n'en avons pas le droit — rester à l'écart et nous désintéresser de ce qui se passe autour de nous.

19. En vérité, nous devrions même, dans une certaine mesure, nous intéresser plus encore aux événements, car il est essentiel pour nous que règne dans le monde cette paix sans laquelle nous ne pourrions développer nos communautés et améliorer les conditions de vie de nos populations.

20. Voilà donc dans quel esprit nous entrons à l'assemblée mondiale, pleinement conscients de l'importance des Nations Unies, qui constituent à notre époque une grande force en faveur de la paix, et comprenant que nous avons le très grave devoir de contribuer autant que nous le pouvons au règne de la paix et de la sécurité mondiales.

21. Le Sierra Leone est avant tout un pays africain et nous vivons à une époque où cette pensée doit forcément être dominante dans nos esprits et notre politique. C'est parce que nous en sommes parfaitement conscients que notre gouvernement, dirigé par notre premier ministre, sir Milton Margai, a participé à la Conférence de Monrovia<sup>2/</sup> et a pleinement souscrit à ses conclusions. Nous sommes vivement désireux de jouer un rôle utile dans les conseils des Etats africains, parce que nous nous rendons compte que nous partageons avec le reste de l'Afrique noire la même destinée. A cet égard, nous tenons à nous joindre à ceux qui, du haut de cette tribune et ailleurs, ont stigmatisé la politique néfaste et odieuse de discrimination raciale pratiquée en Afrique du Sud au mépris flagrant de l'opinion mondiale. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour hâter le jour où, dans ce pays troublé, nos frères de race pourront bénéficier de tous leurs droits et vivre dans la dignité dont tout être humain devrait normalement jouir. C'est donc un grand honneur pour mon pays que d'avoir pu voter la motion de censure que l'Assemblée a adoptée la semaine dernière [1033<sup>e</sup> séance]. Il s'agissait d'un cas extraordinaire qui appelait donc la décision extraordinaire que nous avons prise à juste titre.

22. Une grande révolution sociale ébranle actuellement tout le continent africain. Là où l'on n'a pas répondu à cet élan, il y a eu des convulsions. L'Angola

<sup>2/</sup> Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue du 4 au 8 août 1959.

\*Reprise des débats de la 1038<sup>e</sup> séance.

est actuellement sous l'épée de l'impérialisme. Nous compatissons au sort des malheureux Africains qui luttent si vaillamment dans ce pays pour se libérer des fers du colonialisme. Le Portugal devrait savoir qu'il n'y aura pas de paix en Angola tant que les habitants de ce pays n'auront pas éliminé complètement les derniers vestiges de domination étrangère.

23. Les événements du Congo continuent de préoccuper tous ceux qui souhaitent voir régner la paix en Afrique et préserver l'unité et la souveraineté des Etats qui ont récemment accédé à l'indépendance. Souvent, malheureusement, certaines forces essaient de saper l'intégrité territoriale des petites nations et d'affaiblir leur souveraineté. Ma délégation appuie sans réserve les efforts déployés par les Nations Unies pour ramener la paix au Congo et y assurer la stabilité.

24. Ma délégation défend le principe de l'unité des Etats d'Afrique occidentale tel qu'il a été défini dans ses grandes lignes à Monrovia. Mon gouvernement est prêt à collaborer avec les autres Etats d'Afrique occidentale pour arriver à cet idéal d'unité, dans le respect de la souveraineté de chaque Etat.

25. Je puis bien le dire, mon pays a derrière lui un long passé de services rendus à ses voisins d'Afrique occidentale. Pendant des années, nos établissements d'enseignement ont pourvu aux besoins de toute l'Afrique occidentale; nos missionnaires, nos enseignants, nos administrateurs et nos spécialistes de toutes les branches ont quitté notre pays pour contribuer à édifier ces grandes nations d'Afrique occidentale parmi lesquelles nous avons maintenant l'honneur de prendre place dans l'Organisation mondiale. C'est donc avec un vrai sentiment de fraternité que nous nous joignons à elles dans la grande famille des nations africaines au sein de l'Assemblée. Nous comptons bien participer activement avec elles aux conseils de la grande famille des nations africano-asiatiques, mais nous nous réservons cependant le droit d'adopter une position indépendante lorsque nous le jugerons nécessaire. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut, pour que les Nations Unies s'acquittent au mieux de leur mission, que tous les Etats soient libres d'exprimer leurs vues en toute occasion de façon libre et indépendante, sans être liés par l'appartenance à un bloc. Nous ne contestons évidemment pas qu'à certains moments les intérêts d'un groupe de nations puissent coïncider, mais nous pensons que, pour maintenir le prestige et renforcer l'efficacité de l'Organisation, toutes les nations doivent s'inspirer de principes objectifs de liberté et de justice, et faire ainsi de l'Organisation des Nations Unies la conscience du monde.

26. Ma délégation est convaincue que l'Organisation doit être vraiment universelle pour pouvoir jouer pleinement dans les affaires mondiales son rôle d'organisme international suprême. A ce sujet, nous tenons à exprimer notre déception du fait que la Mauritanie, pays africain, s'est vu refuser encore l'admission à l'Organisation. Nous demandons instamment à tous les intéressés de ne pas lier le sort de ce pays à un conflit idéologique qui ne le concernerait pas directement.

27. Nous vivons à une époque de tension mondiale où tout nous rappelle les dangers de l'ère nucléaire et nous tremblons au vent glacial de la guerre froide. N'est-il pas navrant que l'homme, qui a su faire de telles conquêtes dans l'univers, ne parvienne toujours pas à résoudre le problème le plus fondamental de

tous, celui dont dépend sa survie sur notre planète? Nous, les petites nations, nous devons assister avec patience à ce triste spectacle d'essais nucléaires, de réarmement généralisé et de vastes préparatifs de guerre, auxquels procèdent ces nations dont les représentants siègent jour après jour à l'Assemblée et dans ses commissions et prennent part aux délibérations d'une organisation vouée au maintien de la paix et à l'élimination des causes de guerre. Cette situation est-elle digne d'hommes civilisés? L'histoire ne nous a donc rien appris, pas plus que l'expérience vécue, des horreurs et des humiliations de la guerre? Et d'ailleurs, la guerre résout-elle jamais quoi que ce soit? Nous souffrons encore des suites de la seconde guerre mondiale. En fait, c'est Berlin, où le feu couve encore sous les cendres du dernier conflit mondial, qui constitue la plus grande menace d'une nouvelle guerre mondiale. Ma délégation, tout comme celles de bien des petits pays représentés à l'Assemblée, souhaite vivement que la question de Berlin soit résolue et que cette cause éventuelle de guerre disparaisse enfin. Les grandes puissances intéressées ont passé tant de temps à discuter sans paraître aboutir à une solution — le moment n'est-il pas venu pour les petites nations qui ne sont pas directement entraînées dans les passions et les remous de la situation politique à Berlin de participer aux délibérations pour y apporter le point de vue du bon sens et contribuer à la recherche d'une solution? Qui sait, peut-être les petites nations d'Afrique et d'Asie ont-elles été conviées à prendre part aux délibérations des assemblées mondiales pour une occasion comme celle-là, où les représentants des nations plus anciennes semblent ne plus savoir à quel saint se vouer et paraissent résolus à se détruire eux-mêmes, en entraînant dans leur perte le reste du monde.

28. Voilà comment, à notre avis, les petits nations pourront le mieux exercer une grande influence en faveur de la paix. Nous vivons à une époque où aucune nation ne peut se désintéresser du sort et des destinées des autres. Dans cet ordre d'idées, les grandes nations peuvent donner une aide économique et une assistance technique aux pays sous-développés. C'est par l'intermédiaire des organisations internationales que cette aide pourra le mieux être acceptée.

29. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont fait beaucoup dans ce domaine, mais elles peuvent bien certainement faire davantage encore. La seizième session de l'Assemblée générale s'est réunie à un moment où nous devons faire face à de graves problèmes. Notre ordre du jour est chargé de questions complexes et épineuses, mais ma délégation est convaincue que, grâce à la bonne volonté générale et à notre désir sincère d'être à la hauteur des exigences de notre temps, nos délibérations seront fructueuses et contribueront efficacement à la solution des problèmes de l'heure.

30. Le PRESIDENT: Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères d'Israël, qui désire exercer son droit de réponse.

31. Mme MEIR (Israël) [traduit de l'anglais]: C'est avec un sentiment de répulsion devant la déclaration qu'a faite hier le représentant de l'Arabie Saoudite, et d'étonnement à constater que ce discours hargneux, plein d'incitations à la haine raciale, d'insultes personnelles directes et de mensonges flagrants ait pu se poursuivre sans être interrompu, que je monte à cette tribune pour faire quelques observations.

32. On a voulu établir un parallèle entre Israël et le nazisme. Une telle comparaison ne peut venir que de quelqu'un qui ignore tout de ce qu'était le nazisme, ou qui s'y montre complètement indifférent. Car s'il est une chose sur laquelle s'accordent presque toutes les délégations, quels que soient le pays qu'elles représentent ou le groupe politique auquel elles appartiennent, c'est bien que le régime hitlérien fut l'une des pires abominations qu'ait jamais connues l'histoire de l'humanité. Le peuple juif n'en a d'ailleurs pas été la seule victime. Bien des pays et des nations ont souffert de l'occupation nazie et les victimes de l'oppression nazie s'y comptent par centaines de milliers et dans certains cas par millions. Bien peu contesteront cependant que nous, les Juifs, ayons été les premières victimes du nazisme et les plus éprouvées. Nous avons perdu un tiers de notre peuple: 6 millions de personnes ont péri — dont plus de 1 million d'enfants —, la plupart dans les fours crématoires et les chambres à gaz dont on se servait pour la "solution finale" du problème juif. Donc, quand quelqu'un se permet de parler de façon si désinvolte du nazisme, tout être humain digne de ce nom ne peut réprimer une réaction de répulsion.

33. Nul n'ignore que le représentant de l'Arabie Saoudite faisait partie du Haut Comité arabe et était très lié avec celui qui dirigeait cet organe, l'ex-Mufti de Jérusalem, de triste mémoire, qui a passé les années de guerre en Allemagne et a collaboré avec les chefs nazis à leur programme d'extermination des Juifs. Des photographies montrent le Mufti en compagnie de Hitler et de ses collègues — ce même Hitler qui écrivait (ceci intéressera peut-être nos amis africains) qu'on ne pouvait absolument pas considérer les noirs comme des êtres humains. Il serait intéressant d'entendre le représentant de l'Arabie Saoudite citer ne serait-ce qu'une seule de ses propres déclarations accusant le Mufti d'avoir collaboré avec Hitler. En fait, quand le représentant de l'Arabie Saoudite a-t-il commencé à dénoncer Hitler et le nazisme — quand les Allemands occupaient les pays d'Europe les uns après les autres, ou seulement après la défaite de Hitler?

34. Permettez-moi de revenir à certaines des questions que j'avais posées l'an dernier au représentant de l'Arabie Saoudite en répondant à une de ses diatribes à l'Assemblée générale. Le représentant de l'Arabie Saoudite acceptait-il le Mufti de Jérusalem comme un chef, lorsqu'il s'est rendu à Berlin et a aidé Hitler à exterminer le peuple juif? Le représentant de l'Arabie Saoudite l'a-t-il jamais dénoncé pour avoir joué ce rôle?

35. J'aimerais porter à l'attention de l'Assemblée certains commentaires parus dans des journaux arabes au sujet d'Eichmann et des atrocités commises par les nazis. L'extrait suivant est tiré d'un éditorial publié dans le *Jerusalem Times*, quotidien jordanien, et intitulé "Lettre ouverte à Eichmann". Je cite:

"Quel dommage, Eichmann, que vous ayez laissé ces porcs vous arrêter et monter leur mise en scène. Mais n'ayez crainte, Eichmann, cela retombera finalement sur leurs têtes. Ecoutez, Eichmann, vous êtes accusé d'avoir envoyé à la mort 6 millions de cette engeance ... Mais soyez courageux, Eichmann, consolez-vous en pensant que votre procès conduira un jour à la liquidation des 6 millions restants, vengeant ainsi votre mort ..."

36. Un quotidien de Damas, *Al-Akhbar*, citait le 8 mars 1961 ce vers du poète arabe Nasib-ar-Rifai: "Si Hitler n'a pas réussi à vous exterminer, Dieu nous a gardés en vie" — et le journal expliquait: "ce qui signifie qu'Allah nous a gardés en vie pour que nous puissions éliminer les Juifs et les sionistes. Nous débarrasserons la terre sainte du plus méprisable des peuples."

37. Et voici un autre exemple d'humour arabe sur ces mêmes atrocités. Un quotidien de Beyrouth, *Al-Anwar*, publiait le 9 juin 1961 une caricature dont la légende rapportait une prétendue conversation entre M. Ben Gourion et Eichmann. En voici les termes:

"M. Ben Gourion: Vous méritez la peine de mort pour avoir tué 6 millions de Juifs.

"Eichmann: D'aucuns disent que je mérite la peine de mort parce que je n'ai pas réussi à tuer le reste."

38. Les dirigeants arabes, dans leur haine aveugle contre Israël et contre tout le peuple juif, ne cessent d'instiller ce poison à leurs peuples et même à la jeunesse.

39. Où est la vérité sur la question palestinienne et qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion que nous sommes des étrangers dans la patrie d'un autre peuple? La terre appelée Palestine et notre histoire nationale sont liées depuis des temps immémoriaux. Cette terre fut le berceau du peuple juif. C'est là que s'est constituée notre identité spirituelle, religieuse et politique. C'est là que nous avons pour la première fois formé un Etat, que nous avons créé des valeurs culturelles nationales d'une portée universelle, que nous avons donné la Bible au monde. Le représentant de l'Arabie Saoudite semble avoir oublié que les prophètes juifs dont il parlait hier faisaient entendre leur voix en terre d'Israël il y a 2 500 ans. Vaincu par les Babyloniens, notre peuple s'est exilé, puis est revenu pour rétablir son indépendance. Une nouvelle fois, les conquérants romains lui ont ravi son indépendance. Mais notre peuple est resté fidèle à sa terre tout au long de son histoire et il n'a jamais cessé de prier avec l'espoir d'y revenir et d'y rétablir sa liberté politique. De plus, au long des siècles, la colonisation juive en terre d'Israël s'est poursuivie sans interruption jusqu'à une époque récente où les Juifs sont revenus en grand nombre; les pionniers ont fait revivre le sol stérile, ont édifié villes et villages, et ont créé une communauté prospère aspirant à devenir une nation indépendante.

40. Le droit du peuple juif de renaître en tant que nation dans son antique patrie a été reconnu par nos prédécesseurs de la Société des Nations et réaffirmé dans le mandat de la SDN, par lequel la communauté internationale confirmait le lien historique unissant le peuple juif à la terre d'Israël et le droit du peuple juif à reconstruire son foyer national.

41. Au long des siècles, bien d'autres tribus et d'autres peuples ont vécu en Palestine, mais seuls les Juifs y ont acquis leur indépendance; historiquement, cette terre n'a jamais été le foyer national d'aucun autre peuple. Dans le vaste territoire du Moyen-Orient, là où il n'y avait auparavant aucune entité souveraine, les nations arabes ont acquis leur indépendance et leur liberté et se sont organisées en un certain nombre d'Etats indépendants, dont sept sont situés dans la région du Moyen-Orient et sont Membres de l'Organisation des Nations Unies. A côté d'eux a surgi un

petit Etat juif, dans une partie de la région qui, depuis des temps immémoriaux, est notre patrie.

42. Après la seconde guerre mondiale, par suite de la lutte pour l'indépendance nationale engagée en Palestine, la question a été portée devant les Nations Unies. Là encore, nos droits historiques ont été confirmés. En novembre 1947, l'Assemblée générale a décidé, à une majorité de plus des deux tiers des voix, de partager la Palestine et d'y créer un Etat juif et un Etat arabe, liés par une union économique. La région qui avait été primitivement réservée pour le peuple juif se trouvait réduite, mais nous n'en avons pas moins accepté formellement et publiquement la première résolution des Nations Unies [181 (II)] sur la question. Nous l'avons fait en pensant que les Etats arabes accepteraient eux aussi cette résolution et qu'elle serait appliquée dans un esprit de paix et de coopération. Mais quelques instants seulement après le vote de l'Assemblée générale, les représentants des Etats arabes sont montés l'un après l'autre à cette tribune pour déclarer qu'ils n'accepteraient pas le verdict de la communauté mondiale.

43. Tout ce qui s'est passé depuis entre Israël et les Etats arabes est le résultat direct du refus des Etats arabes — y compris, bien entendu, l'Arabie Saoudite — de respecter la première et la principale résolution que les Nations Unies aient adoptée au sujet de la Palestine. Les représentants de l'Arabie Saoudite et des autres Etats arabes trouvent commode de l'oublier.

44. Les deux Etats auraient pu être créés dans la paix; il n'y aurait pas eu un seul réfugié arabe. Il pourrait y avoir aujourd'hui, conformément aux dispositions de la résolution, un Etat arabe de plus vivant en paix à côté de l'Etat d'Israël. Il ne devait pas en être ainsi. On peut lire dans le premier rapport adressé au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, en date du 16 février 1948:

"De puissants intérêts arabes, tant en Palestine qu'à l'extérieur, bravent la résolution de l'Assemblée générale et se livrent à un effort délibéré pour modifier par la force le règlement qui y est envisagé<sup>3/</sup>."

Dans le rapport qu'elle a adressé à l'Assemblée générale en avril 1948, la Commission déclarait:

"L'opposition arabe au plan de l'Assemblée générale (du 29 novembre 1947) s'est traduite par les efforts organisés de puissants éléments arabes, tant en Palestine qu'à l'extérieur, pour en empêcher l'application et en contrecarrer la réalisation par des menaces et des actes de violence, notamment par de multiples incursions armées en territoire palestinien.

"La Commission a dû rendre compte au Conseil de sécurité de ce que de puissants intérêts arabes, tant en Palestine qu'à l'extérieur, bravent la résolution de l'Assemblée générale et se livrent à un effort délibéré pour modifier par la force le règlement qui y est envisagé<sup>4/</sup>."

45. Le 14 mai 1948, la puissance mandataire s'est retirée et nous avons proclamé la création de l'Etat d'Israël, comme nous y étions conviés par la résolution des Nations Unies que j'ai mentionnée. Le jour même,

les Etats arabes ont mis leur menace à exécution et leurs armées ont envahi la Palestine: les Libanais du nord, les Syriens du nord-est, les Jordaniens de l'est, les Irakiens de l'est à travers la Jordanie, les Egyptiens du sud, et l'Arabie Saoudite joignait ses forces à celles de l'armée égyptienne. Le but avoué de cette opération militaire était d'empêcher par la force la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies de novembre 1947.

46. M. Shukairy, qui représentait alors le Haut Comité arabe, déclarait à la troisième session de l'Assemblée générale en 1948: "... les buts de guerre des Arabes étaient d'éliminer l'Etat juif ..."<sup>5/</sup>.

47. Le représentant de l'Arabie Saoudite a donc bien raison de dire qu'Israël est né dans l'agression: Israël est né dans l'agression de sept armées d'invasion arabes.

48. D'après un bulletin d'information de la BBC en date du 15 mai 1948, Azzam Pacha, alors secrétaire de la Ligue arabe, déclarait au nom des sept Etats arabes:

"Cette guerre sera une guerre d'extermination et un immense massacre qui prendra place dans l'histoire à côté des massacres des Mongols et des Croisades."

49. Ce fut une lutte sévère. Nous étions acculés à la mer et nous savions très bien que, si nous étions vaincus, c'en serait fini de nos espoirs de recouvrer notre indépendance.

50. Voici en quels termes le premier Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Trygve Lie, parlait des préparatifs arabes de l'invasion de 1948:

"Dès la première semaine, en décembre 1947, les désordres en Palestine ne firent que s'aggraver. Les Arabes avaient affirmé, à diverses reprises, qu'ils résisteraient au partage par la force. Ils semblaient décidés à mettre leurs menaces à exécution en attaquant la communauté juive établie en Palestine<sup>6/</sup>."

51. Voici ce que le représentant de l'Union soviétique, intervenant le 21 mai 1948 au Conseil de sécurité, disait de l'invasion arabe:

"Il est difficile de ne pas accepter le point de vue selon lequel les opérations militaires qui se déroulent en Palestine et auxquelles participent, d'une façon ou d'une autre, huit Etats, dont la majorité sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, constituent une menace à la paix.

"La délégation de l'URSS ne peut manquer d'exprimer l'étonnement que lui cause l'attitude adoptée par les Etats arabes dans la question palestinienne; nous sommes tout particulièrement surpris de voir que ces Etats, ou du moins certains d'entre eux, se sont décidés à envoyer des troupes en Palestine et à prendre des mesures militaires dans le but d'anéantir le mouvement de libération nationale qui se manifeste dans ce pays<sup>7/</sup>."

<sup>5/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, première partie, Première Commission, 20ème séance.

<sup>6/</sup> Trygve Lie, *Au service de la paix*, Paris, Gallimard, 1957, 4ème édition, p. 188.

<sup>7/</sup> Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, No 71, p. 7.

<sup>3/</sup> Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément spécial No 2, document S/676.

<sup>4/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session extraordinaire, Supplément No 1.

52. Enfin, voici ce que disait le représentant des Etats-Unis d'Amérique sur le même sujet, le 22 mai 1948, au Conseil de sécurité:

"Les preuves les plus fortes et les plus importantes que nous ayons sur cette question, nous les tenons probablement des pays dont les cinq armées ont envahi la Palestine et qui ont eux-mêmes reconnu qu'ils poursuivent une guerre."

"Leurs déclarations constituent la meilleure preuve que nous ayons du caractère international que présente cette agression<sup>8/</sup>."

53. Quant aux responsables de la création du problème des réfugiés arabes, il convient de rappeler que, dans les premières semaines qui ont suivi l'adoption de la résolution par l'Assemblée générale, le Haut Comité arabe, aux travaux duquel M. Shukairy était associé, a pris la décision lourde de conséquences d'inviter les Arabes vivant dans notre région à abandonner leurs foyers et à s'enfuir. Les dirigeants arabes ont invité la population arabe à s'en aller et ont expliqué que cela était nécessaire pour faciliter la tâche des armées arabes qui viendraient combattre le peuple juif. Ils ont promis aux habitants arabes qu'ils pourraient retourner chez eux au bout de quelques semaines seulement, après la victoire totale.

54. Des déclarations faites à l'époque par des chefs arabes confirment pleinement ce fait. Le 15 septembre 1948, M. Emil Ghoury, qui était secrétaire du Haut Comité arabe lors de l'invasion arabe d'Israël, déclarait:

"L'existence de ces réfugiés est la conséquence directe de l'action entreprise par les Etats arabes pour s'opposer au partage, et à la création de l'Etat juif. Les Etats arabes ont décidé cette politique à l'unanimité; aussi doivent-ils tous contribuer à la solution de ce problème."

55. Les Arabes n'ont pas remporté la victoire, mais, les combats ayant pris fin et Israël ayant tenu bon, la majorité des habitants arabes se trouvèrent hors d'Israël pour avoir suivi l'appel de leurs chefs. Ainsi, ceux qui ont déclenché la guerre de mai 1948, ceux qui ont essayé d'annuler par une action militaire la résolution des Nations Unies, ceux qui ont invité les Arabes à quitter leurs foyers, ceux-là et ceux-là seuls sont responsables de la création du problème des réfugiés arabes, et parmi eux le représentant de l'Arabie Saoudite occupe une place de premier plan.

56. Les habitants arabes de notre région n'ont pas tous obéi à l'appel des chefs arabes. Lors de l'entrée en vigueur des Conventions d'armistice en 1949, le nombre des Arabes en Israël était de 120 000. Depuis, 40 000 autres ont été réadmis en Israël, dans le cadre d'un plan pour la réunion des familles. Compte tenu de l'accroissement naturel de la population, il y a aujourd'hui environ 235 000 citoyens arabes en Israël.

57. La grande majorité de la population arabe d'Israël est pacifique, respecte l'ordre établi et ne demande qu'à poursuivre normalement sa vie et ses occupations quotidiennes, mais il existe toutefois certains éléments — comme ceux dont le représentant de l'Arabie Saoudite a parlé — qui ont tenté d'appuyer de l'intérieur la campagne politique menée à l'extérieur par les Etats arabes contre Israël. A cette fin, ils mettent à profit la totale liberté d'expression qui caractérise

la démocratie en Israël et qui appartient de droit à tous les citoyens. Dans certains cas — mais, encore une fois, il ne s'agit que d'une petite minorité —, on a tenté d'aider de l'intérieur ceux qui provoquent les incidents de frontière dont les Etats arabes se rendent coupables contre Israël depuis des années. Pour des raisons vitales de sécurité, nous avons donc dû, comme je l'ai déjà indiqué le 9 octobre [1030ème séance], prendre certaines mesures dans les régions frontalières afin d'empêcher ces éléments hostiles de saper de l'intérieur la sûreté de l'ensemble du pays. Cette situation n'est que l'une des conséquences du fait que, depuis la fin de la guerre de 1948, les Etats arabes ont constamment refusé d'accepter le principe de la coexistence avec Israël et ont continué, comme vous avez pu le constater hier ici-même, à prêcher la haine et la guerre et à préparer la prochaine attaque contre notre pays. Dès que la paix sera établie entre Israël et ses voisins arabes, toutes les mesures spéciales de sécurité seront levées.

58. Je tiens d'autre part à déclarer catégoriquement, en pleine responsabilité et au nom du Gouvernement israélien, que toutes les allégations selon lesquelles les Arabes d'Israël seraient en butte à des persécutions et des discriminations et seraient traités comme des citoyens de deuxième classe, ou seraient dépouillés de leurs terres, sont totalement dénuées de fondement et font simplement partie de la lutte politique que les Etats arabes mènent contre mon pays. L'accusation d'après laquelle les cartes d'identité des citoyens arabes porteraient un signe indiquant qu'il s'agit d'un citoyen de la classe B est une pure calomnie.

59. En fait, comme je l'ai déjà souligné dans mon discours lors de la discussion générale, la situation sociale, économique et culturelle de la population arabe d'Israël s'est modifiée du tout au tout depuis la création de l'Etat d'Israël. Les conditions de vie et les taux de salaires, l'état de santé, le niveau des assurances nationales et de l'éducation de la population arabe en Israël ne cessent de s'améliorer. Des progrès particulièrement sensibles ont été faits dans le cas des Bédouins installés dans le sud du pays, dont la situation économique et sociale s'est trouvée transformée par l'introduction de machines agricoles, l'installation de l'eau, etc.

60. Que cela plaise ou non au représentant de l'Arabie Saoudite, je réitère le défi que j'avais déjà lancé il y a une semaine aux Etats arabes: qu'ils en fassent autant. Quant à la suggestion tendant à nommer une commission d'enquête sur la situation de la population arabe d'Israël, j'estime qu'il serait plus urgent de faire une enquête sur la question de l'esclavage en Arabie Saoudite. En 1953, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un Protocole aux termes duquel les fonctions exercées par la Société des Nations en vertu de la Convention de 1926 relative à l'esclavage étaient transférées à l'Organisation des Nations Unies. L'Arabie Saoudite n'a pas encore signé ce protocole. En 1956, une Conférence réunie à Genève sous les auspices du Conseil économique et social a adopté une Convention supplémentaire sur l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Cette convention est en vigueur depuis le 30 avril 1957. L'Arabie Saoudite n'a pas encore signé cette convention. Une loi relative à l'esclavage a été promulguée en Arabie Saoudite en 1936 et elle est toujours en vigueur. De ses 16 articles, je citerai l'article 12:

<sup>8/</sup> Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, No 72, p. 41.

"Nul ne peut pratiquer la traite des esclaves en qualité d'agent ou de courtier s'il n'est titulaire d'un permis officiel délivré par l'autorité compétente."

61. Les accusations selon lesquelles Israël pratiquerait une politique d'expansion ne sont pas davantage fondées. Il est clair que le représentant de l'Arabie Saoudite n'imagine même pas qu'un premier ministre puisse s'intéresser à quelque chose d'aussi prosaïque que la mise en valeur d'un désert. Il interprète donc l'appel à l'expansion vers le sud, lancé par mon premier ministre, comme un appel à l'expansion au-delà de nos frontières. En fait, cet appel ne vise qu'à une chose: mettre en valeur et civiliser de Negev, qui est la partie méridionale aride d'Israël. Ses citations sur la création d'un empire d'Israël sont inventées de toutes pièces. Jamais M. Ben Gourion n'a parlé d'un empire allant du Nil à l'Euphrate. Nous ne convoitons pas un seul pouce de territoire arabe, pas plus que nous ne devons aux Arabes un seul pouce de notre territoire.

62. En rejetant une fois de plus notre appel en faveur de négociations pour la paix, le représentant de l'Arabie Saoudite a soulevé la question de Jérusalem et du territoire israélien. A cet égard, il a apporté, un peu tard, son appui à la résolution de l'Assemblée générale de novembre 1947 sur le partage de la Palestine, dont j'ai parlé plus haut. Comme je l'ai prouvé en citant des sources arabes, c'est cette même résolution que les Etats arabes ont tenté de rejeter par la force en 1948. Mais, hier encore, le représentant de l'Arabie Saoudite soutenait qu'Israël n'avait pas le droit d'exister. N'est-il pas absurde de sa part de débattre des frontières et du territoire d'un Etat qui, d'après lui, doit de toute façon cesser d'exister? Il est évident que des négociations ne peuvent avoir lieu que sur la base de la reconnaissance de l'existence de l'Etat d'Israël.

63. Quant au problème des réfugiés arabes, j'ai déjà démontré que ce sont les chefs arabes qui sont responsables de sa création. Nous en discuterons certainement en détail à la commission compétente. Je me bornerai ici à cette simple remarque: si le représentant de l'Arabie Saoudite traduit fidèlement les sentiments que nourrissent les réfugiés arabes à l'égard de notre pays, les représentants ici présents ne seront peut-être pas surpris de l'extrême répugnance qu'éprouve Israël à les admettre sur son territoire. Si les Etats arabes voulaient vraiment résoudre le problème des réfugiés, au lieu d'utiliser ces réfugiés dans leurs tentatives de suppression d'Israël, le problème serait d'ores et déjà résolu.

64. Je tiens également à déclarer que l'histoire qu'a racontée le représentant de l'Arabie Saoudite au sujet d'une prétendue tentative d'assassinat contre M. Dag Hammarskjöld lors d'un séjour à Jérusalem est tout aussi dépourvue de fondement que toutes ses autres allégations. Je suis heureuse de pouvoir dire que les porte-parole des Nations Unies, tant au Siège qu'à Jérusalem, ont officiellement déclaré que nul n'avait eu connaissance au Siège d'un tel incident.

65. Enfin, je voudrais souligner que, même dans le monde plein d'hostilité et de conflits qui est le nôtre, le discours prononcé hier par le représentant de l'Arabie Saoudite se distingue par la somme de venin et de haine qu'il contenait. Pourtant ce discours même ne nous écartera pas de la voie que nous nous sommes tracée. Nous continuerons à réclamer la paix entre Israël et les Etats arabes, même si cela gêne certains dirigeants arabes. Nous le ferons parce que nous croyons fermement que dans le cœur des hommes du mon-

de entier l'aspiration à vivre et à construire est plus forte que la tentation de combattre, de détruire et de mourir.

66. Le PRESIDENT: La parole est au représentant de l'Uruguay, qui désire exercer son droit de réponse.

67. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Voici quelques jours, au cours de cette même discussion générale [1033ème séance], le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud nous a fait une déclaration qui a été par la suite l'objet d'un vote de censure de la part de l'Assemblée. A cette occasion, je suis monté à la tribune pour indiquer que ma délégation s'opposait à ce que le discours du représentant de l'Afrique du Sud fût supprimé du compte rendu de la séance de l'Assemblée. Nous avons agi ainsi pour rester fidèles aux principes dont nous nous inspirons toujours et pour défendre le droit qu'ont tous les représentants de faire des déclarations même contestables, car les comptes rendus de nos débats doivent contenir, et il y a là une question de principe, tout ce qui est dit au nom des gouvernements représentés ici.

68. A cette occasion, je m'étais permis de m'adresser au Président et de lui indiquer que je désirais parler en outre en faisant usage du droit de réponse que notre règlement intérieur reconnaît à tous les représentants; j'ai donc demandé au Président quand je devrais répondre et, me conformant à son désir, j'ai ajourné ma réponse jusqu'au moment où il me donnerait la possibilité de faire usage de mon droit de réponse. Puisqu'il me donne maintenant cette possibilité, et je l'en remercie, je souhaite répondre en quelques mots à l'une des affirmations du représentant de l'Afrique du Sud.

69. Ce représentant a dit que le Comité du Sud-Ouest africain avait tenté d'entrer illégalement dans le Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain. Il a également fait certaines autres allégations, mais je me contenterai de relever uniquement celle que j'ai indiquée. Je le ferai brièvement, en donnant lecture de ce qui m'a été dicté par une autorité supérieure à la mienne: il s'agit de ce qui est dit dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale, dont les décisions sont bravées et contestées par le gouvernement que ledit Ministre des affaires étrangères représente ici.

70. Le 7 avril 1961, l'Assemblée a adopté la résolution 1596 (XV), dont le paragraphe 4 se lit comme suit:

"L'Assemblée générale

"Estime qu'il est essentiel pour la protection de la vie et des biens des habitants du Sud-Ouest africain, pour l'amélioration de la situation qui règne actuellement dans le Sud-Ouest africain — qui risque, si elle se prolonge, de mettre en danger la paix et la sécurité internationales — et pour l'exercice, dans une complète liberté, du droit d'autodétermination par la population du Sud-Ouest africain et de son droit d'accéder dans le plus bref délai à l'indépendance et à la souveraineté nationales, que le Comité du Sud-Ouest africain s'acquitte pleinement et efficacement des tâches que l'Assemblée générale lui a confiées par le paragraphe 4 de sa résolution 1568 (XV)."

Au paragraphe 5 de cette même résolution, il est stipulé que l'Assemblée:

"Prie en conséquence le Comité du Sud-Ouest africain de prendre immédiatement des mesures pour s'acquitter aussi pleinement et aussi diligem-

ment que possible des tâches spéciales et urgentes qui lui ont été confiées par la résolution 1568 (XV), avec la coopération du Gouvernement de l'Union sud-africaine s'il peut s'assurer le concours de ce gouvernement, et sans cette coopération si besoin est."

Pourquoi l'Assemblée s'est-elle exprimée en termes si catégoriques, et pourquoi a-t-elle renouvelé cette invitation au Comité du Sud-Ouest africain, que jusqu'à maintenant j'ai l'honneur de présider? En raison de ce qui est dit dans la résolution 1568 (XV), visée dans le paragraphe dont je viens de donner lecture, et qui est précisément ce que le représentant en question considère comme illégal. En effet, le paragraphe 4 de la résolution 1568 (XV), adoptée le 18 décembre 1960 et confirmée trois mois plus tard au cours de la même session, stipule que l'Assemblée:

"Invite le Comité du Sud-Ouest africain à se rendre immédiatement au Sud-Ouest africain, en plus de ses tâches normales, pour enquêter sur la situation dans le Territoire et pour rechercher, en vue de présenter à ce sujet des propositions à l'Assemblée générale:

"a) Les conditions de restauration d'un climat de paix et de sécurité;

"b) Les mesures qui permettraient aux autochtones du Sud-Ouest africain d'accéder à une large autonomie interne devant les mener à l'indépendance totale dans le plus bref délai."

*M. Padilla Nervo (Mexique), vice-président, prend la présidence.*

71. Il y a plus. Au paragraphe 7 de la résolution 1596 (XV), par laquelle l'Assemblée demande au Comité du Sud-Ouest africain d'enquêter sur la situation dans le Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain, avec ou sans la coopération du gouvernement de la puissance mandataire, l'Assemblée:

"Décide d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la situation relative au Sud-Ouest africain qui, si elle se prolonge, mettra en danger, de l'avis de l'Assemblée générale, la paix et la sécurité internationales, et appelle également son attention sur la présente résolution dont la pleine application est nécessaire pour mettre rapidement fin à cette situation."

Tels sont les éléments essentiels des deux dernières résolutions de l'Assemblée générale en vertu desquelles le Comité du Sud-Ouest africain devait se rendre dans le Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain pour y procéder à l'enquête ordonnée par l'Assemblée pour les raisons mentionnées: en raison d'une situation qui, de l'avis de l'Assemblée, pourrait mettre en danger la paix et la sécurité internationales, et en vertu de ce droit élémentaire qu'a le peuple de quelque territoire que ce soit de choisir lui-même son propre destin.

72. Ce sont ces considérations juridiques fondamentales qui ont inspiré l'action et les travaux du Comité du Sud-Ouest africain, dont l'Assemblée recevra le rapport dans quelques jours. J'ai tenu à souligner, pour le compte rendu, les éléments juridiques qui sont à la base d'une action considérée comme illégale par le représentant du Gouvernement sud-africain, gouvernement de la puissance mandataire d'un territoire sous juridiction internationale. Face à cette affirmation, il me suffit de rappeler les termes des résolutions de l'Assemblée générale sur la question. Je ne répondrai à aucune des autres allégations extravagantes du représentant du Gouvernement sud-africain,

car cela sera fait au moment où la question sera traitée dans son ensemble à la Quatrième Commission ou en séance plénière.

73. Je tenais simplement à rétablir l'exacte vérité sur le point dont j'ai parlé.

74. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: C'est la deuxième fois que ma délégation prend part à une discussion générale et notre déclaration de principes ne peut qu'être conforme à la ligne de conduite que nous avons suivie depuis notre admission à l'Organisation des Nations Unies.

75. Dans notre discours d'admission, nous avons déclaré que Chypre n'alignerait pas sa politique, comme par habitude, sur celle d'un bloc de puissances, mais que nous suivrions une ligne de conduite indépendante fondée sur le respect des principes de la Charte des Nations Unies <sup>9/</sup>.

76. La politique de Chypre aux Nations Unies a été conforme à ce principe et notre position sur des questions diverses a été motivée par un souci d'objectivité. Nous avons appuyé activement toutes les causes pour la défense de la liberté et des droits de l'homme dans le cadre de la Charte. Sur les questions d'Algérie, de Bizerte, d'Angola, du Congo, etc., nous avons soutenu fermement les Nations Unies et la Charte, en défendant les droits et libertés des peuples intéressés. Nous n'apporterons pas moins activement, au cours de la présente session, notre soutien sans réserve à ces nobles causes.

77. Nous déplorons vivement les lourdes et inutiles pertes en vie humaines que subissent ces pays par suite d'efforts futiles tendant à endiguer le déferlement de la liberté et à maintenir le colonialisme sous une forme ou sous une autre.

78. Les progrès réels réalisés avec l'aide des Nations Unies au Congo, où l'accord a pu se faire et un gouvernement central se constituer, assurant ainsi l'indépendance, l'unité et l'intégrité du pays, constituent un pas en avant et un encouragement pour l'Afrique et pour le monde entier. Ma délégation se félicite d'avoir appuyé sans réserve cette politique et l'action des Nations Unies au Congo. Nous sommes convaincus que, malgré tous les éléments contraires, cette action sera menée à bien jusqu'à son terme et favorisera la consolidation de la paix au Congo; nous continuerons à lui donner tout notre appui.

79. Nous étant nous-mêmes dégagés d'un état de dépendance coloniale, il est bien normal que nous compatissions au sort des peuples qui luttent pour leur liberté, mais nous sommes également tout à fait convaincus qu'il ne pourra y avoir de stabilité et de paix en ce monde sans justice et sans liberté.

80. A cet égard, la résolution sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [1514 (XV)], adoptée par l'Assemblée générale l'an dernier et dont nous avons eu l'honneur d'être l'un des auteurs, revêt une importance historique. C'est le symbole même de l'abandon de la notion de domination et de la libération de tous les peuples. Elle ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des relations humaines et jette des bases solides pour la paix — car, en vérité, plus le royaume de la liberté est étendu, plus les bases de la paix sont solides.

<sup>9/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières, 906ème séance, par. 20.

81. Nous souhaitons voir s'accélérer le processus qui mène à la fin du colonialisme et les progrès vers la liberté universelle. Aussi appuierons-nous toutes les mesures qui pourraient faciliter la mise en œuvre de cette résolution.

82. Il est temps que soient révisées complètement les politiques coloniales, sous quelque forme et par quelque méthode qu'elles soient poursuivies. L'ère de la domination par la force d'un peuple par un autre est révolue. Les relations de maître à esclave doivent être remplacées entre les peuples par une collaboration amicale, dans un esprit d'égalité et de liberté. Plus vite on le comprendra, mieux cela vaudra pour tous les intéressés et pour le monde entier. En fait, en continuant à s'accrocher à un colonialisme périmé, certaines puissances font subir un échec aux Nations Unies et cette attitude a des conséquences graves et néfastes pour la défense efficace des droits de l'homme partout où ces droits sont bafoués. La position géographique de mon pays entre trois continents et sa longue association avec les peuples de ces continents nous donnent le sentiment que nous devons servir de pont et faciliter l'entente, la conciliation et l'unité dans notre région et dans l'ensemble du monde.

83. Notre objectif global est de contribuer à la coopération et à la paix, pour le bien commun et dans l'intérêt de l'humanité considérée comme un tout dont nous ne représentons qu'une faible partie. Dans nos efforts en vue de favoriser la conciliation et les solutions de compromis, nous ne devons toutefois pas de considérer chaque problème à la fonction des principes essentiels de la Charte des Nations Unies, car nous sommes intimement convaincus que toute solution qui ne reposerait pas fermement sur la justice, la liberté et la démocratie ne pourrait être solide et durable. Voilà comment nous envisageons notre modeste contribution à l'œuvre des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale.

84. Comme le Président de notre république, l'archevêque Makarios, l'a déclaré à la Conférence de Belgrade:

"C'est parce que nous sommes une nation non alignée que nous conservons notre liberté de jugement et notre indépendance dans l'examen des problèmes mondiaux, notre position n'étant déterminée dans chaque cas que par ce qui est bon et juste. Notre non-engagement envers aucun bloc devient un engagement, et un engagement formel, envers les principes moraux."

85. Les grandes lignes de la politique extérieure de Chypre ont également été exposées dans les termes suivants, dans un discours que le président Makarios a prononcé à la Chambre des représentants le 21 août 1961:

"Bien que Chypre soit un petit pays, nous sommes convaincus qu'il peut contribuer à faire régner un esprit de coopération et d'amitié parmi les nations, et jouer ainsi un rôle marquant dans l'avènement de la paix et de la stabilité internationales. C'est pourquoi notre gouvernement est résolu à suivre à l'égard de toutes les nations la même politique d'amitié."

86. Dans le même discours, le Président a annoncé la mise en œuvre d'un programme quinquennal pour le développement économique de Chypre. Les Nations Unies nous ont accordé et continuent de nous accorder une assistance technique précieuse pour la préparation et l'exécution de ce programme.

87. Notre ordre du jour est très chargé. Nombreux sont les problèmes qu'affronte aujourd'hui l'humanité, mais celui qui les éclipse tous et qui occupe la première place dans les préoccupations anxieuses des hommes est le problème de la guerre et de la paix, le danger latent d'une conflagration nucléaire.

88. La question des essais nucléaires, qui est directement liée à ce problème, exige notre attention immédiate. La brusque suspension des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires, survenue au moment où un projet de traité, qui faisait depuis 1958 l'objet de négociations laborieuses, allait ou aurait dû être mis au point, a profondément déçu le monde.

89. La principale cause d'anxiété et de désarroi est venue de la soudaine reprise par l'Union soviétique des essais nucléaires dans l'atmosphère, suivie par la reprise des essais souterrains par les Etats-Unis, avec tout ce que cela comporte de dangers accrus pour la vie et la santé de l'humanité.

90. La reprise de ces essais est l'indice d'un recul fâcheux des tentatives en faveur du désarmement et de la paix. Il y a trois ans, la conclusion d'un accord sur la suspension des essais nucléaires avait constitué un progrès réel. Depuis, au lieu de voir se poursuivre ces progrès, nous en sommes arrivés à un point où même cette première mesure a été abandonnée et où les essais nucléaires ont repris avec une énergie particulière et à un rythme accéléré. Les essais nucléaires sont la plus grave manifestation des préparatifs de guerre, car ils visent à perfectionner encore le potentiel destructif des armes nucléaires en augmentant leur puissance et leur rayon d'action — comme si les armes existantes n'avaient pas déjà assez de possibilités de destruction. Pis encore, les maux inhérents aux essais nucléaires vont plus loin que l'aggravation des risques de guerre. Par les retombées radioactives, ils mettent directement en danger la vie et la santé. Ces retombées, notamment lorsqu'il s'agit de strontium 90 et de carbone 14, s'accumulent avec les années. On estime qu'il ne faudra pas moins de 28 ans pour que la moitié seulement des retombées disparaisse. Chaque nouvel essai augmente donc la radio-activité, en accroît le volume et en aggrave la nocivité.

91. L'inquiétude que provoque ce danger est générale chez les peuples de tous les pays du monde. La trêve de 1958 avait été conclue sous la pression de l'opinion publique devenue de plus en plus consciente des dangers des essais nucléaires. En janvier 1958, une pétition portant la signature de plus de 9 000 savants de 44 pays différents et adressée au Secrétaire général affirmait que:

"... chaque essai d'une bombe nucléaire accroît la quantité de retombées radio-actives, nuisant ainsi à la santé de la population du monde entier et menaçant le développement normal des générations futures".

La situation s'est encore aggravée depuis, du fait de la série d'explosions qui a suivi la rupture de la trêve le 1er septembre 1961.

92. L'un des effets les plus nuisibles de la radio-activité est qu'elle provoque le cancer des os et la leucémie. Nul n'ignore que le cancer est le plus grand ennemi de l'humanité et que ses progrès constants préoccupent le monde entier. Tandis que les chercheurs s'emploient à enrayer ou tout au moins à réduire ce fléau, l'homme travaille à détruire cette action et augmente l'incidence et le danger du cancer

en procédant à des essais nucléaires. Telle est la dure réalité: elle met en évidence l'immense fossé qui sépare le progrès scientifique de l'infantilisme moral et la confusion totale qui en résulte.

93. La cessation immédiate des essais nucléaires est indispensable, car on ne peut permettre que la santé de l'humanité soit atteinte de manière irréparable. Les Nations Unies ont le devoir absolu d'agir de façon unanime pour faire en sorte que les essais cessent définitivement. On ne voit pas pourquoi il ne serait pas possible de conclure à bref délai un accord permanent interdisant effectivement et à jamais tout essai nucléaire. Mais tant que les essais se poursuivent, il n'y a pas une minute à perdre. Une trêve est donc indispensable immédiatement. De plus, les négociations doivent reprendre sérieusement en vue de la conclusion aussi prompte que possible d'un traité interdisant les essais.

94. Pour urgente qu'elle soit, la question des essais nucléaires n'est qu'un aspect du problème de la guerre et du désarmement. Nous devons donc nous préoccuper avec tout autant d'intérêt et de façon tout aussi urgente du danger croissant d'un cataclysme destructeur dû à une guerre nucléaire, qui pourrait entraîner la fin de notre société humaine organisée, voire de toute vie sur notre planète. La guerre doit être abolie. Mais cela implique l'abandon des idées qui sont à l'origine de la guerre. Est-ce possible? La tendance à lutter et à se battre a toujours existé chez l'homme dans toute son évolution au long des siècles et elle a constitué un élément décisif du développement des peuples sur le plan national et sur le plan international. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'elle pourra être éliminée pour faire place à un esprit de paix et de collaboration sereine.

95. La guerre moderne, avec les progrès techniques actuels, est maintenant totalement différente de ce qu'elle a jamais été. Pour les générations précédentes, la guerre pouvait être présentée comme un instrument de politique nationale permettant d'atteindre un but. Cela n'est plus possible aujourd'hui avec l'existence des armes nucléaires. Il ne peut plus y avoir ni victoire, ni succès, ni vaillance, et la guerre n'a plus aucun sens. La seule issue en serait la destruction totale. La guerre est donc devenue anachronique; elle est dépassée par le pouvoir de destruction de ses propres armes. Elle continue cependant à survivre comme instrument de politique. Les préparatifs de guerre et l'armement se poursuivent plus intensément que jamais, comme s'ils étaient le résultat aveugle d'attitudes profondément enracinées en l'homme à une époque qui appartient déjà au passé.

96. Bien qu'il puisse paraître impossible de passer rapidement de l'antagonisme et de la guerre à la collaboration et à la paix, nous devrions être capables de faire passer la guerre du plan de la violence matérielle au plan intellectuel. L'esprit de lutte peut se manifester dans une compétition idéologique pour la conquête de l'esprit d'hommes libres et non plus pour dominer par la force. Voilà les possibilités de recherche et de réalisations qui s'offrent aujourd'hui à un monde progressif, à un monde conditionné par les progrès de la science. La puissance matérielle, utilisée à des fins pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité et non plus pour la détruire, pourrait par l'émulation et par le triomphe du meilleur s'insérer dans la lutte idéologique.

97. Le passage du plan matériel au plan spirituel a caractérisé le progrès de la civilisation humaine dans l'histoire. C'est ce qui s'est passé autrefois pour les guerres de religion; il pourrait en être de même aujourd'hui pour les conflits nés de différences d'idéologies politiques.

98. La première mesure raisonnable à prendre dans cette voie serait de décider enfin de déposer les armes. Cependant, si nous passons en revue les progrès réalisés en matière de désarmement au bout de 16 longues années de négociations, nous risquons fort d'être découragés. La principale cause de cet échec est attribuée au fait que chacun ne croit nullement que l'autre ait le désir sincère de désarmer. Si l'on songe, toutefois, que les deux parties sont pleinement conscientes de ce qu'entraînerait la guerre thermonucléaire et qu'elles ont exprimé à maintes reprises l'horreur qu'elle leur inspire, on peut se demander quelle est la raison de la méfiance réciproque dont elles font preuve depuis des années quant à la sincérité de leurs intentions. La raison en est sans doute que malgré le caractère de dissuasion de la guerre moderne la notion de domination par la force des armes était trop profondément enracinée en nous pour avoir été tout à fait abandonnée. Elle subsiste, elle continue d'influer sur les attitudes politiques et de les conditionner, elle demeure présente dans l'esprit des négociateurs. Elle entraîne d'avance l'échec de toutes négociations sur le désarmement.

99. Les notions de force et de domination ne peuvent coexister avec la volonté de paix et de désarmement. Ce sont invariablement les premières qui l'emportent, entraînant dans leur sillage la méfiance et les soupçons, bloquant tout progrès dans la voie du désarmement et de la paix.

100. Tout échec survenant dans les négociations relatives au désarmement est immédiatement suivi de récriminations qui font partie des tactiques de propagande. Ainsi, au lieu d'être constructif, le dialogue international sur le désarmement devient inmanquablement une phase active de la guerre froide et va contre le but même des négociations. Le seul résultat obtenu est l'absence de désarmement et la recrudescence de la guerre froide.

101. Si la conclusion d'un accord sur le désarmement dépend au premier chef des grandes puissances qui possèdent les forces armées les plus importantes et disposent d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, la solution du problème du désarmement intéresse toutes les nations du globe également, qu'elles soient grandes ou petites. La cause du désarmement est la cause de l'humanité. C'est un problème profondément humain et non une question de tactique politique.

102. Compte tenu de l'expérience passée, il serait utile et constructif, de l'avis de ma délégation, de nommer un comité international comprenant de petites nations non alignées et auquel on ferait appel, en cas d'impasse dans les négociations, pour contribuer à résoudre les divergences et à sortir de l'impasse. Les progrès futurs des négociations s'en trouveraient facilités et l'on éviterait aussi une recrudescence de la guerre froide.

103. Les négociations devraient reprendre dans un esprit nouveau, un esprit de coopération et de confiance sincères, tous joignant leurs forces pour mettre fin à la course aux armements et vaincre l'ennemi commun: la guerre et les destructions nu-

claires. Le but premier de toute discussion sur le désarmement devrait être de supprimer les causes de méfiance, qui ont constitué la raison de l'échec de toutes les négociations engagées jusqu'ici sur le désarmement. Chacun devrait considérer avec compréhension les craintes et les soupçons de l'autre partie et être prêt à accepter de faire le nécessaire pour y remédier. Par sa nature même, la dissimulation engendre le soupçon, alors que de la franchise naît la confiance. A cet égard, l'inspection et le contrôle internationaux du désarmement s'imposeraient, tant du point de vue psychologique que pour des raisons pratiques — psychologiquement parce que ce serait faire preuve de franchise que d'accepter cette inspection et ce contrôle, et que de la franchise naît la confiance; pratiquement, parce qu'on serait sûr ainsi qu'aucune partie n'est désavantagée par rapport à l'autre à aucun stade du processus de désarmement. Il devrait être possible également de dissiper les craintes qu'éveilleraient chez l'une ou l'autre partie les dangers pouvant résulter de l'inspection. Avec de la compréhension et de la bonne volonté, on pourrait sans aucune doute réussir à prendre des dispositions à cet effet.

104. Pour la première fois, les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont mis d'accord sur les principes qui doivent régir les négociations relatives au désarmement [voir A/4879] et c'est là un indice encourageant, mais il faudrait maintenant qu'intervienne un accord correspondant sur les procédures à suivre pour appliquer ces principes dans la pratique. Le plan détaillé de désarmement général et complet présenté par les Etats-Unis [A/4891] constitue une mesure constructive en ce sens.

105. L'optimisme prudent que justifient ces indices est cependant tempéré par l'esprit de méfiance et d'antagonisme qui se manifeste d'une manière générale. Partout la tension monte et l'atmosphère internationale est lourde d'inquiétude et de malaise.

106. En ces temps d'appréhension et de crainte, les hommes du monde entier se tournent vers l'Organisation des Nations Unies, raison collective des nations et seul espoir de l'humanité.

107. L'Organisation elle-même passe par une crise. L'application des dispositions de la Charte fondées sur des principes ou les modalités d'application de ces dispositions sont parfois considérées comme des obstacles à la poursuite de politiques à courte vue ou partiales. De ce fait sont apparues différentes réactions qui risquent de saper le prestige de l'Organisation et de nuire à son bon fonctionnement. En outre, au moment où s'ouvrirait la présente session, le chef de l'exécutif de l'Organisation, le secrétaire général Dag Hammarskjöld, trouvait une mort tragique dans l'exercice de ses fonctions pour le maintien de la paix au Congo. Sa disparition constitue certainement pour les Nations Unies une perte immense, mais le sacrifice de sa vie pour la cause de la paix devient un symbole et un appel à se rallier auprès de l'Organisation mondiale, qui reste le seul moyen de compréhension et de collaboration internationales à un moment où la vie même de l'homme est en jeu.

108. Le message de Dag Hammarskjöld est contenu dans l'introduction [A/4800/Add.1] à son dernier rapport annuel sur les travaux de l'Organisation. En évoquant de façon très clairvoyante l'avenir de l'Organisation, il pose le problème de savoir si elle

pourra se développer comme un instrument dynamique à la disposition des gouvernements, doté d'une autorité réelle pour prévenir les conflits et maintenir la paix mondiale, ou si elle devra se contenter de n'être qu'un mécanisme statique de conférences sans action réelle, pour disparaître finalement, symbole du déclin et de la chute de l'humanité.

*M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.*

109. L'appel lancé par Dag Hammarskjöld en faveur du progrès pacifique de l'humanité par une Organisation dynamique est un appel de l'au-delà qui s'adresse à toutes les nations et tous les peuples, qu'il convie à mettre leurs efforts en commun pour renforcer l'Organisation et lui insuffler une vie nouvelle afin qu'elle puisse se développer et remplir sa haute destinée. L'Organisation serait renforcée, sur le plan moral, si ses membres faisaient preuve d'une plus grande objectivité dans l'examen des problèmes mondiaux, tant à l'Assemblée que dans toutes ses commissions, et, sur le plan matériel, si la mise en œuvre de ses résolutions était plus effective. Il faudrait s'efforcer d'élaborer des méthodes d'action qui permettent de faire de l'Organisation un instrument efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Comme le soulignait le défunt Secrétaire général dans l'introduction que j'ai citée, il ressort clairement de la Charte que l'action exécutive, même si elle n'était pas expressément prévue, devait prendre de plus en plus d'importance dans la pratique.

110. La question de la création d'une force permanente de l'Organisation des Nations Unies, recrutée par et pour elle et dépendant d'elle, destinée à assurer dans le monde la paix dans la justice, est du domaine de cette action exécutive. On ne peut compter entièrement, pour agir pour l'Organisation, sur des forces qui lui sont prêtées et qui dépendent des Etats d'où elles viennent. Ces forces peuvent d'ailleurs être retirées à tout moment, comme cela s'est produit au Congo. La création et le développement progressif d'une force des Nations Unies pourraient également être très utiles dans le processus d'un désarmement par étapes. Avant de se désarmer complètement, un Etat devrait pouvoir compter sur un système international pour assurer sa propre sécurité. Ce système pourrait consister en une force des Nations Unies qui exercerait des fonctions de police au service de l'humanité.

111. Pour ceux des Etats Membres qui souhaitent que l'Organisation soit renforcée et qu'elle se développe dans le sens que j'ai indiqué — et je suis certain qu'ils sont nombreux —, il serait inconcevable que le pouvoir de décision du Secrétaire général soit affaibli ou que son action soit entravée par l'introduction au Secrétariat des divisions propres au domaine politique. Ce ne serait pas un progrès, mais un recul. Ma délégation juge inacceptable toute idée de représentation politique attachée à la fonction de Secrétaire général. Cela reviendrait en fait à détruire le caractère international du Secrétaire général et à lui enlever toute autorité. Ce serait également une violation de la Charte, dont l'Article 100 stipule expressément que "le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation" et que "chaque Membre de l'Organisation s'engage à respecter le caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'exécution de leur tâche".

112. La représentation des différentes régions géographiques par un certain nombre de sous-secrétaires serait souhaitable en tant qu'elle traduirait dans la structure du Secrétariat l'universalité de l'Organisation, mais nullement en tant que représentation politique. A quelque secteur géographique qu'appartiennent les sous-secrétaires, ils doivent être des fonctionnaires strictement internationaux dans l'exercice de leurs fonctions. A l'écart de la politique et se vouant entièrement à l'œuvre des Nations Unies et à la Charte, ils doivent se faire une conscience internationale, de sorte qu'ils s'inspirent tous dans leurs actions de l'esprit des Nations Unies.

113. Les petites nations ont, à notre avis, un rôle constructif à part à jouer dans le développement des Nations Unies. Leur liberté et leur sécurité dépend de l'Organisation mondiale, qui est leur seule sauvegarde. L'assistance technique et économique de plus en plus importante que les Nations Unies offrent aux petits pays peu développés leur rend de grands services. Leurs intérêts vitaux coïncident donc avec leurs devoirs d'Etats Membres de l'Organisation.

114. Bien plus, les nouveaux pays indépendants, après avoir connu une situation de dépendance et avoir lutté pour leur libération, font naturellement grand cas des principes de justice et de liberté qu'ils ont si longtemps défendus dans leur propre cause et ils agissent donc en conséquence. Ils ont ainsi une conscience plus vive du devoir qui leur incombe de défendre ces principes et les intérêts vitaux de l'humanité. En outre, comme elles ne sont pas liées par les engagements ou les alliances qu'entraînent la puissance ou le placement d'intérêts, les petites nations peuvent envisager les problèmes mondiaux d'un esprit plus libre et en avoir une vision plus nette. Grâce à leur foi dans la cause des Nations Unies, les petits pays non alignés peuvent créer un important mouvement d'opinion qui exercera peut-être une influence modératrice et positive sur les relations internationales, notamment pendant les périodes de tension. Nous serions heureux de voir les petits pays non engagés de tous les continents contribuer activement à soutenir les Nations Unies et à faire avancer de façon constructive les affaires mondiales. Chypre, située au point de rencontre de trois continents, pourrait fort bien servir de lieu pour favoriser à cet égard la compréhension et l'unité.

115. La Conférence des nations non alignées qui s'est tenue à Belgrade<sup>10/</sup> et à laquelle Chypre était représentée par son chef d'Etat, l'archevêque Makarios, a été un événement historique et une initiative positive en faveur de la création d'un pouvoir moral à l'échelle mondiale qui exprime la conscience de l'humanité. L'influence d'un tel pouvoir moral peut être immense pour les affaires internationales et il pourrait constituer une force sur laquelle les Nations Unies s'appuieraient. Nous aimerions lui voir acquérir une importance et une autorité de plus en plus grandes. Le poids et la portée de son influence dépendront de la mesure dans laquelle le monde aura confiance en son objectivité et son indépendance dans l'examen et la solution des problèmes internationaux.

116. La situation à Berlin est directement liée à la crise actuelle. Nous n'avons pas l'intention de traiter cette question en détail à ce stade, et cela pour deux bonnes raisons: premièrement, des négociations sont sinon vraiment en cours, tout au moins en vue; deuxièmement,

cette question n'est pas inscrite à notre ordre du jour.

117. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'exprimer le profond regret et la déception que nous éprouvons à voir dresser à Berlin des barbelés et des murailles qui rendent plus réelles et plus sensibles la rupture et la division entre les deux parties de cette grande ville. Au lieu de progresser dans la voie de la compréhension et de l'unité, nous reculons dans le sens de la division et de l'antagonisme. Cette situation est d'autant plus regrettable que cette division n'est pas venue de l'intérieur, mais a été introduite de l'extérieur à la suite de la guerre et sans tenir aucun compte des vœux des populations intéressées. Une solution du problème de Berlin et de l'Allemagne ne pourra méconnaître les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies relatifs au droit qu'ont tous les peuples de décider librement de leur statut et de leur avenir. La notion de paix est inséparable de la notion de liberté.

118. Nous ne minimisons cependant pas la complexité d'une situation anormale, héritage d'erreurs du passé, si étroitement liée aux problèmes plus vastes de la guerre froide. Nous n'oublions pas non plus les exigences de la réalité et la nécessité de s'entendre sur une solution acceptable en tenant compte des données de la situation actuelle. Nous sommes cependant fermement convaincus que dans tout problème humain quel qu'il soit on ne peut méconnaître les libertés et les droits fondamentaux de l'homme. Nous espérons donc qu'en acquérant de ce problème une vision plus large et plus pénétrante les puissances directement intéressées réussiront à s'entendre et à parvenir à un règlement juste et pacifique.

119. Les multiples problèmes et points critiques dont nous nous préoccupons, à l'Organisation comme au dehors, au fur et à mesure qu'ils surgissent, ont tous une origine et une cause communes. Il ne s'agit en fait que d'un seul problème et c'est essentiellement un problème moral. L'interdépendance des facteurs moraux et des facteurs matériels dans les affaires internationales a été si nettement mise en évidence par les progrès de la science que la nécessité pratique s'impose maintenant de tenir compte au premier chef des facteurs moraux.

120. Qu'il s'agisse du désarmement ou des essais nucléaires, de Berlin ou d'un autre point du monde, la crise est essentiellement celle de l'humanité et de sa conception de la vie dans un monde radicalement changé. Ce que notre époque exige de nous, c'est que nous sachions nous adapter. La faculté d'adaptation est le propre de la nature humaine, l'histoire de l'humanité le prouve bien. La gravité du problème actuel vient de la rapidité avec laquelle l'humanité doit adapter son univers mental aux conditions nouvelles soudainement créées par les découvertes révolutionnaires de la science. L'homme n'a pas réussi jusqu'ici à adapter ses pensées et ses actes à la réalité d'un monde évoluant de plus en plus vite et c'est de là que vient le dangereux déséquilibre qui menace son existence même.

121. Les progrès gigantesques récemment accomplis par la technique ont permis aux hommes de parcourir la planète en quelques minutes et, qui plus est, leur ont donné le pouvoir de détruire toute vie sur notre globe, pouvoir aux possibilités insondables et qui sort des limites de ce qui est contrôlable. Si les astronautes ont le pouvoir de contempler notre planète du haut des espaces extra-atmosphériques, nous devons

<sup>10/</sup> Du 1er au 6 septembre 1961.

avoir aussi le pouvoir moral d'envisager nos problèmes dans une perspective aussi large.

122. La portée inouïe de cette révolution technique nous oblige à une révolution analogue dans nos pensées et dans nos actes, si nous voulons maintenir l'équilibre nécessaire à la préservation de la vie sur cette terre.

123. Nous ne pouvons continuer impunément à agir selon des notions périmées. Les progrès de l'homme dans l'ordre spirituel et dans l'acquisition d'une plus grande largeur de vues doivent être proportionnés à ses progrès dans le domaine du pouvoir matériel. A un pouvoir aux dimensions du globe doivent correspondre une conscience et un sens des responsabilités à la même échelle. Ce sens des responsabilités, se traduisant en une conscience internationale, doit se manifester dans les débats de l'Assemblée et ailleurs, si nous voulons répondre aux exigences de notre époque dans un climat d'espoir et de survie — car nous devons survivre, et nous survivrons. Nous nous

refusons à envisager la possibilité d'une catastrophe totale. L'instinct premier de l'homme le porte non à détruire la vie, mais à la préserver. Les forces de la nature et les forces de l'univers ne sont pas négatives, mais positives. Elles ne tendent pas à l'anarchie et au chaos, mais à l'équilibre et à l'ordre, qui finiront bien par l'emporter. Leur triomphe dans la grande crise que traverse notre génération dépend de nos actes, qui sont eux-mêmes commandés par notre capacité d'adaptation intellectuelle et morale.

124. Nous ne pouvons qu'espérer que les nouvelles qualités politiques nécessaires naîtront de cette époque critique pour sauver l'humanité en élevant le niveau de sa conscience morale.

125. Le PRESIDENT: Nous avons maintenant épuisé la liste des orateurs pour la discussion générale. Je déclare donc close la discussion générale.

*La séance est levée à 13 heures.*